



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

## Élections des membres de la Commission consultative paritaire départementale (CCPD)

Consultez l'arrêté portant sur la composition de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux agréés

Publié le 09/05/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



*Les élections des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et des assistants familiaux se sont déroulées du 3 avril au 11 avril 2023.*

*Le dépouillement des résultats a eu lieu le 12 avril 2023, vous trouverez en cliquant sur ce lien, le Procès-Verbal de ces élections.*

**L'arrêté portant sur la composition de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux agréés est disponible [ici](#).**



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*